



002019

DECISION N° 76. /D/CCAA/DG/DT/CEP/CEA1 du 08 DEC 2023

Portant attribution du marché relatif à l'Appel d'Offres National Restreint N°001/AONR/CCAA/CIPM/CCCM-BEC/2023 du 28 septembre 2023 pour l'exécution des travaux de construction de l'immeuble siège de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) sur la plateforme aéroportuaire de Yaoundé-Nsimalen (bâtiment SS+RDJ+RDC+M+10).

### LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Constitution ;  
Vu la Loi 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;  
Vu la Loi n° 2013/010 du 24 juillet 2013 portant régime de l'Aviation Civile du Cameroun ;  
Vu la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;  
Vu le Décret n° 2010/375 du 17 décembre 2010 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Autorité Aéronautique du Cameroun ;  
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n° 2019/174 du 09 avril 2019 portant réorganisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique du Cameroun ;  
Vu le Décret n°2023/143 du 24 février 2023 portant nomination de Madame AVOMO ASSOUMOU Paule épouse KOKI au poste de Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority ;  
Vu la Circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des marchés publics ;  
Vu La Circulaire n°000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 relative à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;  
Vu l'Appel d'Offres National Restreint N°001/AONR/CCAA/CIPM/CCCM-BEC/2023 du 28 septembre 2023 pour l'exécution des travaux de construction de l'immeuble siège de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) sur la plateforme aéroportuaire de Yaoundé-Nsimalen (bâtiment SS+RDJ+RDC+M+10) ;  
Vu la correspondance N°00013/L/CCAA/CIPM/tks du 27 novembre 2023 de la Présidente de la CIPM/CCAA suggérant l'attribution du marché au soumissionnaire BUN'S SARL et la transmission du dossier à la CCCM-BEC pour avis et suite de la procédure ;  
Vu la correspondance N°000323/L/PR/MINMAP/CCCM-BEC/S du 05 décembre 2023 du président de la CCCM-BEC donnant l'avis favorable de sa commission sur la proposition d'attribution du marché ;

Considérant les nécessités de service,

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : l'entreprise ci-dessous, est déclarée attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné suivant les modalités ci-après :

N°	Attributaire	Objet	Montant TTC (En FCFA)	Délai d'exécution
1	<b>BUN'S SARL</b> B.P 1130 Yaoundé, Mvog- Béfi Tel./Fax: (237) 222 315 275, <a href="mailto:societe.buns@yahoo.com">societe.buns@yahoo.com</a>	Pour l'exécution des travaux de construction de l'immeuble siège de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) sur la plateforme aéroportuaire de Yaoundé-Nsimalen (bâtiment SS+RDJ+RDC+M+10).	<b>12 292 292 182</b>	Quarante-deux (42) mois

**Article 2 :** le Directeur Général de ladite entreprise, est invité à la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA), Direction technique / Cellule des Etudes et Projets, en vue de l'établissement du contrat y relatif.

**Article 3 :** les dépenses relatives à l'exécution des travaux seront imputées dans le budget de la CCAA des exercices 2023 et suivants, sur la **tâche 4 02 01 003 et la ligne 220 105**.

**Article 4 :** la présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-/-

Copie :

- ✓ MINMAP ;
- ✓ ARMP ;
- ✓ Président CCCM-BEC ;
- ✓ Présidente CIPM ;
- ✓ Intéressé ;
- ✓ Chronos. 



**Paul ASSOUMOU KOKI**

002019

08 DEC 2023

DECISION N° \_\_\_\_\_ /D/CCAA/DG/DT/CEP/CEA1 du \_\_\_\_\_

Portant attribution du marché relatif à l'Appel d'Offres National Restreint N°001/AONR/CCAA/CIPM/CCCM-BEC/2023 du 28 septembre 2023 pour l'exécution des travaux de construction de l'immeuble siège de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) sur la plateforme aéroportuaire de Yaoundé-Nsimalen (bâtiment SS+RDJ+RDC+M+10).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS  
ARMP

CENTRE REGIONAL DE REGULATION DES  
MARCHES PUBLICS DU CENTRE

COURRIER ARRIVEE N° 2553  
08 DEC 2023